



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 octobre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, Mme Françoise TENENBAUM, M. Jean-François DODET, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à Mme Lê Chinh AVENA, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Françoise MANSAT pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT.

**OBJET : Journal "Le Grand Dijon" - Lancement d'un appel d'offres**

La Communauté de l'agglomération dijonnaise édite un journal d'informations à destination de l'ensemble des habitants de l'agglomération intitulé « Le Grand Dijon ». Actuellement d'un format de 23 x 30, comprenant 32 pages en quadrichromie, il paraît trimestriellement. Il est tiré à 125 000 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres de tous les habitants de l'agglomération.

Un marché à bon de commande avec un minimum de 2 numéros par an et un maximum de 8 numéros par an a été passé par la Communauté de l'agglomération dijonnaise. Il comprenait trois lots : photocomposition, exécution de la maquette, photogravure (lot 1), impression (lot 2) et distribution en boîtes aux lettres (lot 3).

Ce marché se termine au 31 décembre 2006. Il convient donc de lancer un nouvel appel d'offres.

Le marché est à bon de commande avec un minimum de 2 numéros par an et un maximum de 4 numéros par an. Sa durée est d'un an renouvelable deux fois à compter de sa notification.

Il comprend 3 lots :

la photocomposition, l'adaptation et l'exécution de la maquette et la photogravure pour un montant prévisionnel de 4 500 euros TTC par numéro (TVA à 5,5 % selon l'article 298 octies du Code Général des Impôts),

l'impression du journal à 130 000 exemplaires pour un montant prévisionnel de 30 000 euros TTC (TVA à 5,5 % selon l'article 298 octies du Code Général des Impôts),

la distribution du journal dans l'ensemble des boîtes aux lettres des habitants de l'agglomération ainsi qu'une distribution dans les mairies des communes membres et auprès des partenaires du Grand Dijon pour un montant prévisionnel de 7 000 euros TTC par numéro.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL**  
**Après en avoir délibéré,**


**DECIDE**

- **D'approuver** la mise en appel d'offres ouvert pour la composition, l'impression et la distribution du journal « Le Grand Dijon »

- **D'approuver** le dossier de consultation des entreprises

- **D'autoriser** le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que les éventuels avenants n'excédant pas 5 % du montant total du marché, et toutes les pièces nécessaires à la bonne marche du marché.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le **13 OCT. 2006**  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**16 OCT. 2006**

